

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2017-102

L'an deux mille dix-sept, le 5 juillet à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 juin 2017

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 22
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, M. Francis DELORT, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD et M. Edmond LAGORCE conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Isabelle BARRY, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Jean-Christophe MERILHOU, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Maryline VERGNE, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN et Pierre DAVID.

OBJET :

Sécurité sur la
RD 901

Isabelle BARRY donne pouvoir à Pierre ROUX
Francis LATRONCHE donne pouvoir à Gilles DELANGE
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Justine McCOMISH LORAIN
Michel ANDRIEUX donne pouvoir à Pierre-Louis PUYGRENIER
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Sylvie COLETTE donne pouvoir à Laurent GORYL
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Catherine L'OFFICIAL

SECRETAIRE : Hervé FORESTIER

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

Considérant la forte fréquentation de la route départementale 901 traversant les Communes de Coussac-Bonneval, Saint Yrieix-la-Perche, Le Chalard et Ladignac-le-Long ;

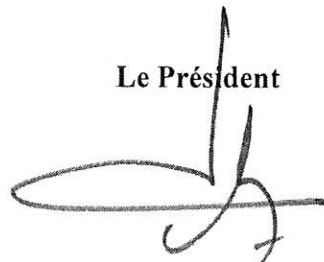
Considérant le volume de poids-lourds, assurant en particulier le transport du bois ;

Considérant le danger que représente ce passage important de poids-lourds en centres-bourgs ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **demande** au Conseil Départemental de la Haute-Vienne d'améliorer la sécurité sur la RD 901, notamment en créant les déviations nécessaires au droit des centres-bourgs.

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20170705-DC2017940149-
DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.